



Levée de la procédure d'alerte en particules PM10 sur le département du Doubs et des recommandations et mesures réglementaires

ATMO Franche-Comté, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Franche-Comté, prévoit la fin du dépassement du seuil d'information et recommandation en particules PM10 aujourd'hui et demain, les 13 et 14 décembre 2016 sur le département du Doubs.

EXPLICATIONS

Depuis le début du mois de décembre, les conditions météorologiques ont permis l'accumulation des particules fines (PM10) dans l'atmosphère. Ces polluants sont émis par des sources liées essentiellement au trafic routier et au chauffage résidentiel, et sont donc particulièrement présents en hiver, lorsque les températures sont froides. Cette situation a conduit au déclenchement de la procédure d'information et de recommandation à compter du 1er décembre sur le département du Doubs, puis de la mise en place d'une procédure d'alerte (sur persistance du dépassement du seuil d'information et de recommandation) dès le samedi 10 décembre.

PREVISIONS ET PROCEDURE ACTUELLE

Actuellement, une perturbation touche la Franche-Comté, permettant la diminution des concentrations en particules PM10, désormais sous le seuil d'information et de recommandation sur le département du Doubs. La procédure d'alerte est donc levée pour aujourd'hui et demain.

Les mesures réglementaires et recommandations comportementales (communiqué de presse du 10 décembre 2016), appliquées en raison de la procédure d'alerte à la pollution de l'air, sont donc levées.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour plus d'informations concernant cet épisode de pollution, contactez le service régional et départemental de la communication interministérielle : pref-communication@doubs.gouv.fr
- Pour consulter les données de qualité de l'air en direct ou s'abonner gratuitement aux newsletters et alertes : www.atmo-franche-comte.org